



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de formation professionnelle intitulée « Maintenance du petit matériel utilisé en JEV » avec l'organisme VALLART Hugues de Saint Pierre d'Eyraud (24) pour :

- Monsieur BERNARD Aurélien,
- Monsieur BONNET Julien,
- Monsieur LAISNÉ Sébastien,
- Monsieur BRIVAL Rémy,
- Monsieur BARRONIE Frédéric,
- Monsieur FORT Dimitri,
- Monsieur PINAUD Aurélien,
- Monsieur BAGNARA Alexandre,

du 28 au 30 mars 2022 pour un montant net de 4 680,00 €.

Fait à Jonzac,
Le **14 MARS 2022**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex